

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2019

- 1^{er} octobre 2020 -

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Rapport d'activité 2019
- ✓ Rapport financier, compte de résultat 2019, bilan 2019
- ✓ et budget 2020
- ✓ Fixation du montant de la cotisation 2021
- ✓ Présentation du projet associatif
- ✓ Renouvellement du Conseil d'Administration
- ✓ Discussion avec la salle
- ✓ Intervention des Délégations Régionales

Bonjour à tous,

Merci d'être là cette année encore. C'est une année tout à fait exceptionnelle pour d'assez mauvaises raisons, la toute première étant évidemment cette épidémie de COVID dont les conséquences humaines, professionnelles et économiques sont tout à fait désastreuses ; épidémie qui nous a contraints à reporter cette Assemblée Générale, initialement prévue au mois de mai, à cette date très tardive du début octobre.

Mauvaise raison aussi que cette première Assemblée Générale sans Elisabeth Zucman, disparue il y a à peine plus d'un an et dont la hauteur de vue et la combativité nous manquent toujours.

De façon moins définitive, l'absence temporaire de Monique Rongières, que la Faculté a prudemment confinée chez elle, même si elle va tout à fait bien aujourd'hui. Et également de Philippe Gaudon, qui s'est aujourd'hui tourné vers d'autres activités, mais qui a brillamment conduit et mené à son terme la rédaction du premier projet associatif du GPF, après vingt ans d'existence.

Cette année, pour l'exercice 2019, en l'absence de Monique Rongières, vous n'aurez pas deux rapports, moral et d'activité, mais un seul que j'ai l'honneur de vous présenter. Le rapport d'activité ne tend qu'à développer comment le GPF a rempli sa mission de représentation, de soutien et de défense des personnes polyhandicapées, de leurs familles et des professionnels qui les accompagnent.

Merci tout particulièrement à nos correspondants régionaux qui ont fait l'effort, dans ces circonstances difficiles, de se déplacer, Michel Belot (Sud-Ouest, Midi-Pyrénées), Jean-Louis Morey (PACA). Nous allons leur donner la parole tout à l'heure, puisque, comme vous le savez, le GPF est une association nationale, avec des correspondants dans 8 régions, et que nous souhaitons renforcer et développer notre partenariat et nos actions communes dans les territoires au service des personnes polyhandicapées.

D'autres remerciements à l'Association des Tout Petits et à Sébastien Legoff, son Directeur Général, qui nous accueille aujourd'hui et aux associations qui nous ont soutenues et accueillies pour nos réunions tout au long de l'année : le Cesap qui abrite nos Conseils d'Administration, le Centre de Ressources Multihandicap qui nous a aidés fidèlement tout au long de l'année, l'Espace Ethique Ile de France, où nous tenons nos ateliers éthiques et les rencontres-thématiques du GPF.

Cette année 2019 aura été une drôle d'année, paradoxale, qui nous incite à réfléchir, réflexion encore alimentée par la crise sanitaire de cette année. Paradoxale parce que nous notons des échecs, et des succès.

1 – GOUVERNANCE

Composition du CA 2019-2020 du GPF :

En 2019, le Conseil d'Administration comportait 23 membres pour 24 sièges prévus, jusqu'au décès d'Elisabeth Zucman (septembre 2019) : Mesdames Boutin, Derouette, Kurzawa, Rongières, Rybkine, Tezenas, Zucman et Messieurs Aspe, Belot, Betremieux, Billette, Col, Courtois, Gaudon, Gicquel, Goudon, Khelfat, Legoff, Meunier, Pollez, Ponsot, Quillien, Zolla,

En cours d'année, André Schilte a rejoint le Conseil, remplaçant Eric Zolla.

Il s'est réuni 5 fois, les :

-
- 6 février
- 3 avril
- 2 juillet
- 24 octobre
- 4 décembre

Composition du Bureau 2019-2020 du GPF :

- Présidente : Monique RONGIERES
- Vice-Président Délégué : Philippe GAUDON
- Vice-Président : Pierre BETREMIEUX / Claude Meunier
- Secrétaire Générale : Marie-Christine TEZENAS DU MONTCEL
- Secrétaire Général Adjoint : Gérard COURTOIS
- Trésorier : Eric ZOLLA / Pascal Aspe

L'Assemblée générale a eu lieu le : 15 mai 2019

Cette année a également vu l'élaboration du Projet Associatif 2020-2025, mené par Philippe Gaudon, avec la participation de Mmes AM Boutin et Rozenn Dubois, de MM. Gérard Courtois, Jean Yves Quillien, Bruno Pollez. Nous les remercions du remarquable travail accompli.

ADHERENTS

Le GPF compte 293 adhérents au 31 décembre 2019 contre 316 lors de l'exercice précédent (31 décembre 2018) et 320 en 2017.

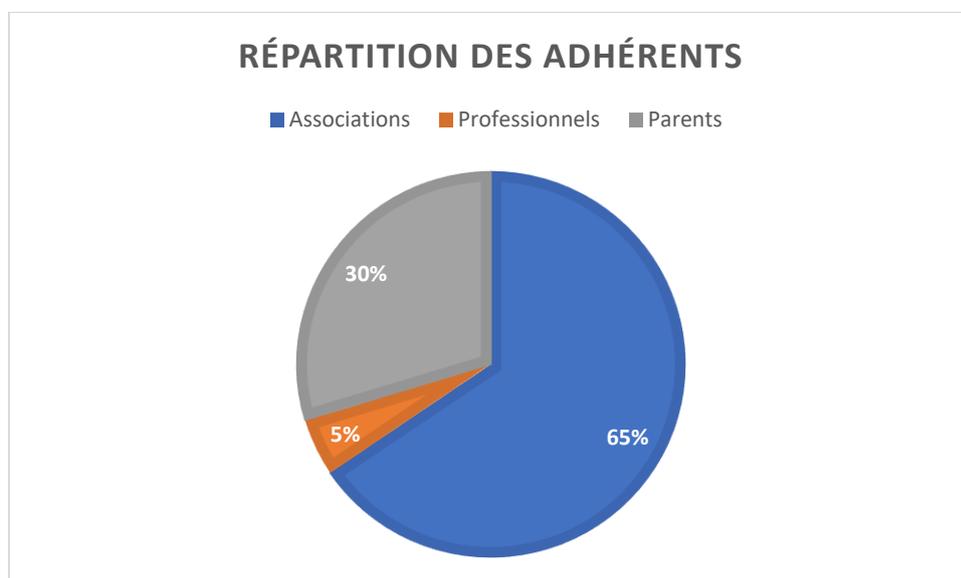
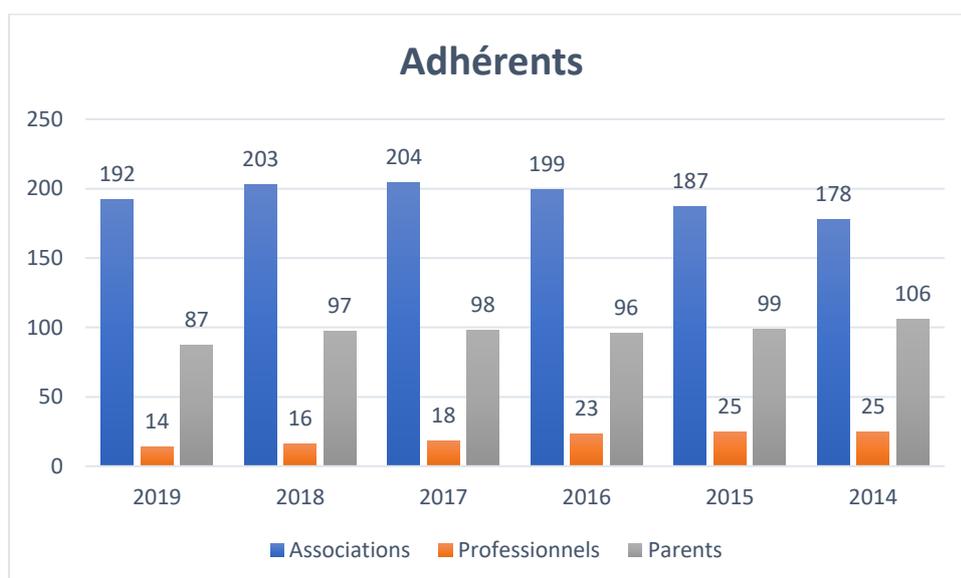
C'est un peu décevant de voir ce chiffre diminuer ; et ce qui est surprenant pour une association comme la nôtre, non gestionnaire, dont le but est de faire connaître et reconnaître le polyhandicap et de représenter au sens le plus large du terme les personnes polyhandicapées, c'est d'avoir si peu de parents, ce dont nous avons pris acte. Il est à noter que les associations, nombreuses au sein des adhérents, peuvent représenter plusieurs établissements et donc bon nombre de personnes physiques.

Parents : 87, soit 30 %

Associations-établissements : 192, soit 65 %

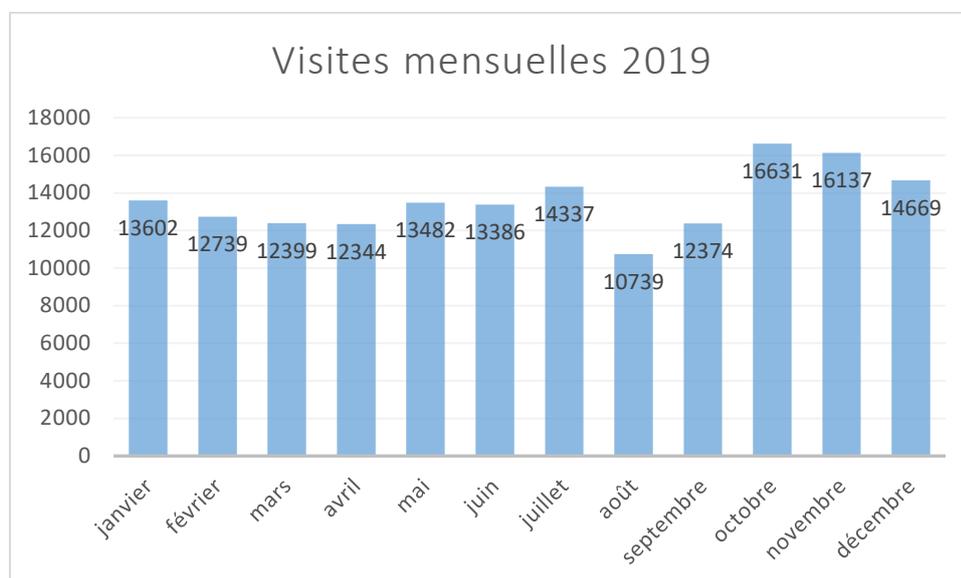
Professionnels (et divers) : 14, soit 5 %

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Associations	192	203	204	199	187	178
Professionnels	14	16	18	23	25	25
Parents	87	97	98	96	99	106
Ensemble	293	316	320	318	311	309

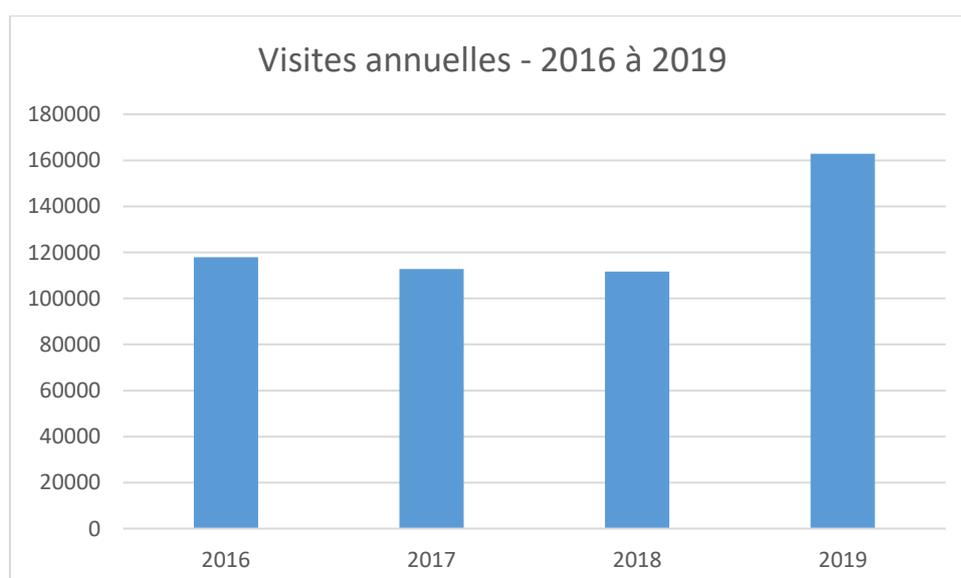


SITE INTERNET

Curieusement, dans le même temps qui voyait baisser le nombre d'adhérents, les visites du site internet ont énormément augmenté, surtout au cours des derniers mois de l'année.



Visites annuelles site internet				
	2019	2018	2017	2016
Total	162839	111622	112826	117988
Moyenne	13570	9302	9402	9832



De la même façon, le nombre d'abonnements et de tweets a augmenté.

TWITTER

Twitter	2019	2018	2017	2016
Abonnements	194	182	162	148
Abonnés	522	464	392	332
Tweets	597	500	448	403

2 –L'ACTION

LE MOT D'ORDRE DU GPF : FAIRE CONNAITRE ET RECONNAITRE LE POLYHANDICAP, Et d'abord, réfléchir

Une fois cet état des lieux dressé, examinons si vous le voulez bien l'action menée au cours de cette année. Le mot d'ordre du GPF, j'allais dire sa devise, vous le savez, est le suivant : faire connaître et reconnaître le polyhandicap.

Pour cela, nous tâchons de nous donner quelques moyens, et avant tout ceux de la réflexion sur le polyhandicap et l'accompagnement des personnes concernées, et la société autour d'eux.

2.1. REFLECHIR ENSEMBLE : REUNIONS ATELIERS ETHIQUE ET POLYHANDICAP

Nous avons poursuivi les ateliers éthiques, à l'espace éthique Ile de France, sous la houlette du professeur Emmanuel Hirsch ; je vous rappelle que ces ateliers existent et perdurent depuis 2008

➤ **La question du consentement de la personne polyhandicapée**

Mercredi 13 février 2019

- Professionnel : Dr Anne-Marie Boutin, Administrateur GPF
- Parent : André SCHILTE, juriste, Président CESAP
- Philosophe : Emmanuel HIRSCH

➤ **La contention, entrave ou protection ?**

Mercredi 2 octobre 2019

- Professionnel : Claire Lausecker, Directrice adjointe CESAP Château de Launay
- Parent : Galina RYBKINE
- Philosophes : Emmanuel HIRSCH et Paul-Loup WEIL-DUBUC

2.2. FAIRE CONNAITRE LE POLYHANDICAP

RENCONTRES-THEMATIQUES

- **Le transfert des tâches au service de la qualité de la vie des personnes polyhandicapées**
23 janvier 2019
Intervenants :
 - ✓ Bruno POLLEZ, MPR en MAS (Paris et Lille)
 - ✓ Jean-Yves QUILLIEN, directeur EEAP Croix-Rouge Française
 - ✓ Catherine KAJPR, parent, co-présidente Association « La Vie par un fil »Nombre de participants : 62
Résultat financier (2 200 €)

- **L'innovation dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées**
20 mars 2019
Intervenants :
 - ✓ Sébastien LEGOFF, Directeur Général Association Les Tout-Petits
 - ✓ 1 éducateur spécialisé, Association Les Tout-Petits
 - ✓ Hélène FRENKIEL-LEBOSSE, ParentNombre de participants : 49
Résultat financier : 1 430 €

- **Contention : entrave ou protection ?**
13 novembre 2019
Intervenants :
 - ✓ Anne-Catherine DUCARTERON, Directrice EEAP/MAS Les Molières
 - ✓ Marie-Anne FERNET, psychomotricienne EEAP, Les Tout-Petits
 - ✓ Cédric GICQUEL, parent et administrateur GPFNombre de participants : 45
Résultat financier : 2 000 €

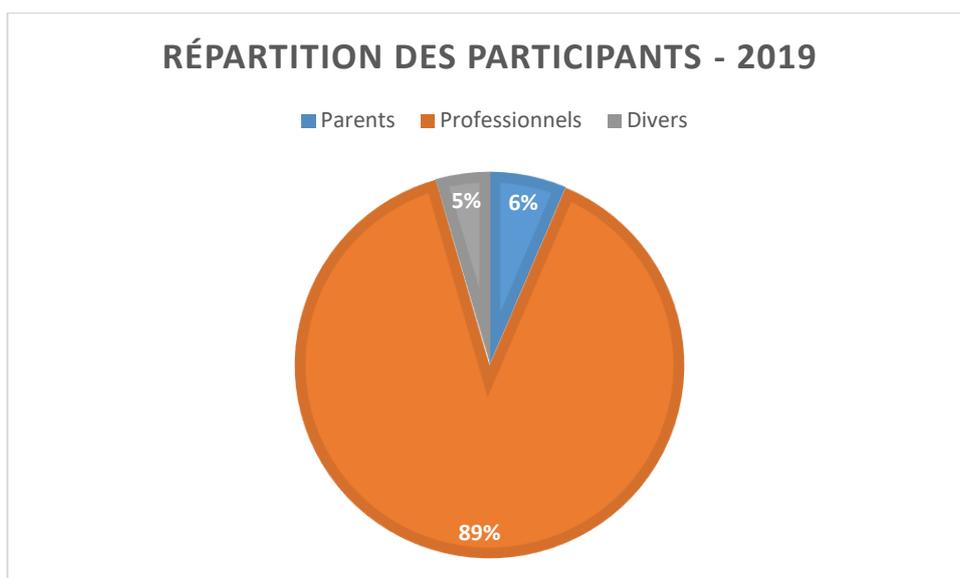
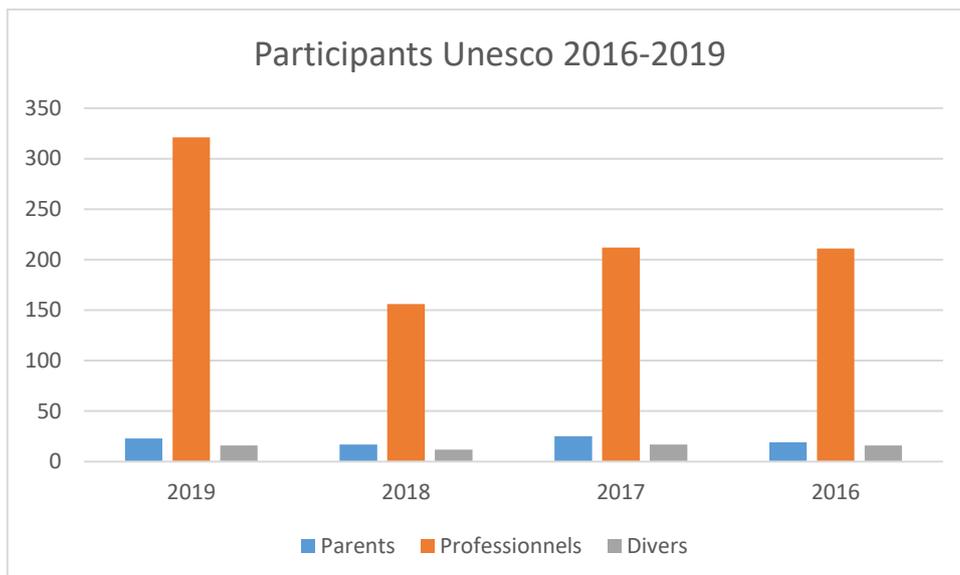
COLLOQUE ANNUEL A LA MAISON de l'UNESCO

6 juin 2019 : Le thème retenu cette année, dans un fort contexte à la fois de volonté ministérielle de scolarisation inclusive, et toujours le même manque d'action pour les adultes était :

« Aidez-nous à apprendre, les apprentissages dans le quotidien de l'enfant et l'adulte polyhandicapé »

360 participants (hors intervenants) dont :

- 6 % de familles (23 participants)
- 89 % de professionnels (321 participants)
- 5 % divers (16 participants)



Participations des années précédentes :

	2019	2018	2017	2016
divers	16	12	17	19
Professionnels	321	156	212	211
Parents	23	17	25	16
Ensemble	360	185	254	246

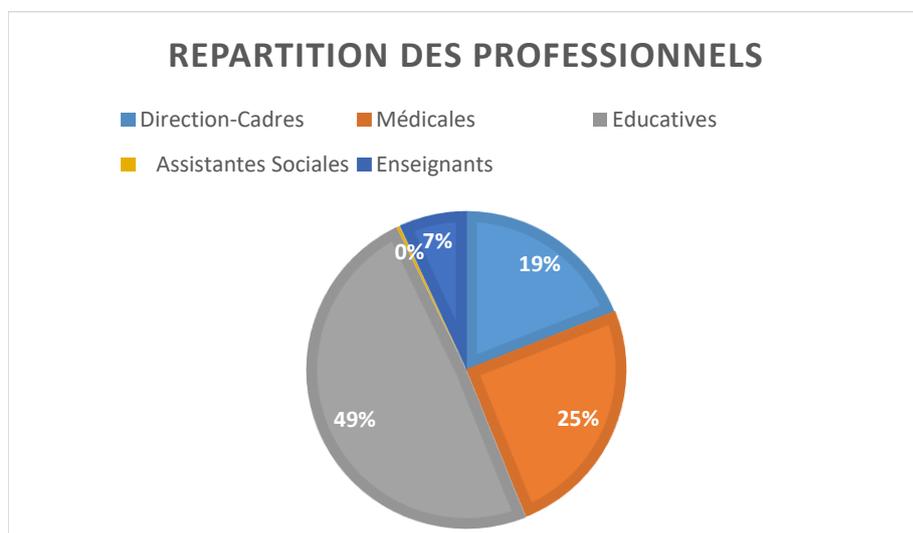
Pour mémoire :

- 2018 : 185 participants (85 % professionnels – 9 % de familles)
Thème : « La participation sociale de la personne polyhandicapée, illusion ou réalité ? Quelles conditions de mise en œuvre ? »
- 2017 : 254 participants (83 % professionnels – 10 % de familles)
Thème : Le soin et le prendre soin, l'attention à l'autre, condition de la bienveillance
- 2016 : 246 participants (86 % professionnels - 7 % parents)
Thème : A la découverte continue du Polyhandicap, le Groupe Polyhandicap France a 20 ans, ensemble investissons un nouvel avenir

Répartition des professionnels présents :

	2019		2018		2017	
Direction-Cadres	61	19,00 %	68	43,59 %	59	27,83 %
Médicales	80	24,90 %	27	17,31 %	73	34,43 %
Educatives	157	48,90 %	58	37,18 %	80	37,74 %
Assistants Sociales	1	0,30 %	3	1,92 %	0	0,00 %
Enseignants	22	6,90 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Ensemble	321	100,00 %	156	100,00 %	212	100,00 %

Fonction	Nombre	%
Direction	36	11,21 %
Chefs de service	25	7,79 %
Educateurs	100	31,15 %
AMP	57	17,76 %
Infirmières/Aides-soignantes	25	7,79 %
Personnel paramédical	55	17,13 %
Assistants sociaux	1	0,31 %
Enseignants	22	6,85 %
Total	321	100,00%



La répartition Paris / Province

	2019	
Paris IDF	121	33,61 %
Province	239	66,39 %
Total	360	100,00 %

Comparaison avec l'année précédente :

	2019		2018	
Paris IDF	121	33,61 %	85	45,90 %
Province	239	66,39 %	100	54,10 %
Total	360	100,00 %	185	100,00 %

VENTES OUVRAGES

- La personne polyhandicapée : éthique et engagements au quotidien : 2
- Le polyhandicap au quotidien : 0
- L'éducation thérapeutique appliquée aux personnes polyhandicapées et à leurs aidants : 7
- Livret scolarisation (GPF Bretagne) : 135
- Actes journée UNESCO 2019 : 125

10 Flash info ont été publiés.

2-3. FAIRE RECONNAITRE LE POLYHANDICAP

L'autre volet de notre action, auquel participe activement l'ensemble des membres du Conseil d'administration, est l'engagement dans diverses instances officielles et groupes de travail avec les Pouvoirs Publics, administrations centrales et autres instances influentes ou décisionnaires dans le monde du handicap. Cet engagement vise à donner toute leur place aux personnes polyhandicapées, trop souvent oubliées, et dont les besoins spécifiques et singuliers ne sont pas vraiment reconnus ni pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

Un point a eu lieu auprès du « COPIL POLYHANDICAP » par Madame Sophie Cluzel et les équipes de la DGCS et de la CNSA le 19 Septembre 2019.

GROUPES DE TRAVAIL LIES AU VOLET NATIONAL POLYHANDICAP

- ✓ Aide aux Aidants.
- ✓ Scolarisation, Le GPF a participé très activement à l'a construction d'un cahier des charges pour la scolarisation des élèves polyhandicapés qui a enfin été signé par les deux ministres (SEPH et Education Nationale) cet été 2020
- ✓ Communication, groupe qui a connu des hauts et des bas et qui a redémarré au dernier trimestre 2019

- ✓ Kit pédagogique à destination des formateurs, auquel participent 5 de nos administrateurs.
- ✓ Recherche (Cohorte et Consortium)

Pour le reste nous avons continué à demander :

- ✓ le diagnostic territorial prévu comme première mesure du volet polyhandicap, permettant ainsi de faire un état des lieux précis des besoins existants, qui semble en voie d'achèvement. Une véritable politique de création d'accueils en établissement, intelligents, adaptés aux besoins, par petites unités et que soit mis fin aux saupoudrages et extensions qui ne sauraient suffire aux besoins actuels des personnes polyhandicapées. Il existe trop de maintiens à domicile contraints à cause d'une offre médico-sociale insuffisante, de familles épuisées sans relais ni possibilité de répit, de personnes abandonnées sur le bord du chemin. Le "sans solution" existe encore trop largement
- ✓ Une mise à niveau spécifique pour les établissements d'adultes pour que cesse cette rupture brutale d'accompagnement, liée notamment à la réduction de moyens humains et financiers dans les ESMS adultes ; rupture dénoncée par toutes les familles et qui ruine les efforts déployés dans les établissements pour enfants.
- ✓ La scolarisation respectueuse des besoins des enfants polyhandicapés et de leurs capacités réelles semble avoir été prise en compte grâce à l'élaboration d'un cahier des charges spécifique ; Mais le collectif continue à demander un développement des Unités d'Enseignement et des postes d'enseignants à l'intérieur des EEAP.
- ✓ La promesse de doter les établissements d'adultes de personnels infirmiers 24H/24, si souvent demandée, a été faite par circulaire budgétaire du. Malheureusement sa mise en œuvre par les ARS laisse encore à désirer.

CNCPH

LE GPF fait partie du Conseil National consultatif des personnes handicapées et participe régulièrement aux réunions plénières mensuelles. Je vous rappelle que le CNCPH a été créé par la loi de 1975 ; il s'agit d'une instance à caractère consultatif chargée d'assurer la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les concernant, que le gouvernement le lui confie ou qu'il s'en autosaisisse, en particulier l'examen et l'avis sur des décrets de lois. Il est aujourd'hui un des interlocuteurs privilégiés des Pouvoirs Publics. Il regroupe les principales associations représentatives des personnes handicapées et de parents ou de représentants de personnes handicapées mais aussi des représentants des organisations syndicales, des collectivités territoriales (régions, départements et communes), de grandes institutions comme la Mutualité Française, la Croix-Rouge, l'UNIOPSS, soit 116 membres titulaires.

Il met en place des commissions de travail spécifiques qui ont pour objet d'élaborer d'étudier des textes projets de lois) à amender puis adopter, avant proposition aux commissions plénières et permanentes du CNCPH.

Les thèmes de travail récurrents qui font l'objet de commissions spécifiques sont les suivants : Santé, Education, Formation, Ressources, Accessibilité, Scolarisation, Organisation et Cohérence Institutionnelle.

Le GPF participait à la Commission Santé, domaine extrêmement sensible dans le champ du polyhandicap.

LE GPF est également membre, et participe aux travaux :

- ✓ COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS REPRESENTATIVES DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES ; c'est aussi une instance importante auprès des pouvoirs Publics.
- ✓ LE COMITE SCIENTIFIQUE APHP qui élabore les journées Polyhandicap et APHP (en 2018 Des ETAPES)
- ✓ Alliance Maladies Rares
- ✓ CLAPEAHA
- ✓ CERE (CESAP) Conseil des études, recherches et Evaluations
- ✓ Haut Conseil Scientifique de l'APAJH
- ✓ ANECAMSP
- ✓ CIAFF (Collectif interassociatif des aidants familiaux)
- ✓ DEFISCIENCE (Etats Généraux de la Déficience Intellectuelle)
- ✓ Polyscol et INSHEA
- ✓ HAS : Lettre de Cadrage et Recommandations Bonnes Pratiques
- ✓ SOSS
- ✓ FIRAH (Fédération internationale de la recherche appliquée sur le handicap) : Soins palliatifs et pédiatriques pour les enfants polyhandicapés
- ✓ HANDEO
IGAS Réflexion sur la fin de vie
- ✓ Sensibilisation des Etudiants médecins de 2^e année handicap et polyhandicap
- ✓ RAPPORT D'INFORMATION fait au nom de la commission des affaires sociales du Sénat par le groupe de travail sur le financement de l'accompagnement médico-social des personnes handicapées), par M. Philippe MOUILLER, Sénateur des deux Sèvres
- ✓ CH(O) SES

L'ACTION DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Les délégations régionales ne sont pas moins actives et mènent sur le terrain une action remarquable au plus près du terrain. En témoignent les colloques organisés cette année :

- ✓ GPF Lorraine : « Accompagner les Aidants Familiaux : Place des professionnel, Rôle des Institutions » en octobre 2019
- ✓ GPF Midi Pyrénées : « Activité des personnes gravement polyhandicapées » en avril 2019
- ✓ GPF Poitou-Charentes : « Handicap visible, inclusion invisible. Les enjeux de l'inclusion en faveur de la personne polyhandicapée », à la Rochelle le 14 mai

Nous allons donner la parole aux délégations régionales présentes pour qu'elles vous expliquent elles-mêmes leur action.

Comme vous le voyez, le GPF, cette année encore, n'a pas ménagé sa peine. Les résultats ne sont certes pas proportionnés à nos efforts ; les choses avancent à pas de fourmi, certes, mais elles avancent : ne relâchons pas nos efforts.

Marie-Christine TEZENAS DU MONTCEL
Secrétaire Générale du GPF

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après, le **compte de résultat** et le **bilan** de l'exercice 2019 (arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 juin 2019).

A) COMPTE DE RESULTAT¹

Le résultat 2019 présente un excédent : 9 253,14 € il était de 1494,91 € en 2018. Nous n'avons pas eu recours aux fonds dédiés pour équilibrer le budget.

Pour mémoire, résultat des années précédente :

- 2018 : + 1494,91€
- 2017 : +42 €,
- 2016 : + 752,18 €
- 2015 : + 4 558 €,
- 2014 : + 2 716,03 €

Le résultat 2019 se décompose comme suit :

- Résultat du siège : **5 700,66 €**, (0 € en 2018 et - 502,40 € en 2017)
- Résultat de l'antenne « GPF Sud-Ouest » : 0€ (132 € en 2018, - 75 € en 2017, + 940 € en 2016, 601 € en 2015, 1 064 € en 2014 et 2 484 € en 2013.
- Résultat de l'antenne « GPF Midi-Pyrénées » : + 1 627,64€ (+ 1624,67 € en 2018, + 200 € en 2017, -293 € en 2016, + 1271 en 2015 et 1 462 en 2014.
- Résultat de l'antenne « GPF Poitou – Charente », 1 017.84€ (0 € en 2018 + 420 € en 2017 - 90 € en 2016, + 2 682 € en 2014
- Résultat de l'antenne « GPF Bretagne », 907€ (-261,76 € en 2018).
Comme nous le verrons à l'étude du bilan, les résultats des antennes régionales réduisent ou abondent les provisions qu'ils ont constituées les années précédentes.

I. Produits

En 2019, l'ensemble des produits de notre association s'est élevé à **93 695 €** pour un budget prévu de **77 800 €**

Evolution de produits

Année	Produits
2019	93 695€
2018	81 830 €
2017	92 372 €
2016	82 235 €
2015	119 623 €
2014	102 722
2013	70 997 €

¹ Le **compte de résultat** est le document synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'un organisme pour une période donnée, appelée « exercice comptable ». C'est un document de synthèse, ayant pour fonction d'indiquer la performance « financière » de l'entité. Il donne le résultat net, c'est-à-dire la variation entre ce qui est « gagné » (excédent pour notre association) ou « perdu » (déficit) au cours de la période. Ce résultat est inscrit au bilan.

Nous allons étudier plus précisément ces résultats pour cette année 2019 :

70 - Produits d'activité :

Journée de formation «UNESCO »

Les produits issus de la journée de formation « UNESCO » s'élèvent à : 37 834€ (18 480 € en 2018, 23 238 € en 2017, 28 508 € en 2016, 29 562 € en 2015 et 30 382 € en 2014) ; Le résultat est donc au-dessus de la moyenne (28 000 €)

Le nombre d'inscriptions a été cette année de 360 :

- 6 % de familles (23 participants)
- 89 % de professionnels (321 participants)
- 5 % divers (16 participants)

Évolution du nombre d'inscriptions

2019	360
2018	185
2017	254
2016	246
2015	304
2014	429
2013	163
2012	439
2011	269

Journée de Formations Régions

Les produits de journées de formation organisées en région sont inclus dans les comptes du GPF depuis 2013. Ils s'élèvent cette année à **10 977 €** (6 702 € en 2018, 13 880 € en 2017).

Nous rappelons que les recettes des régions ne sont pas utilisées pour les besoins du siège du GPF, mais bien réservées aux actions régionales. Il faut toutefois rappeler, que nous pouvons déduire de ces recettes quelques heures de travail du siège, ce que nous ne proposons pas cette année.

Nous verrons au passif du bilan apparaître le résultat région.

Ventes de produits (livres, films...)

Les ventes rapportent en en 2019 : **3 413 €** (1983 € en 2018, 4 654 € en 2017, 6 814 € en 2016, 8 188 € en 2015) et se décomposent ainsi :

- Philippe Gaudon et coll. (cabinet EFACTS), *Éducation Thérapeutique* : **7 livres**
- Emmanuel HIRSCH, Élisabeth ZUCMAN, *La personne polyhandicapée : éthique et engagements au quotidien* (Ed ERES) : **2 livres**
- Actes : **127 livrets**

- **136 livrets** : « Vers une scolarisation pour les enfants polyhandicapés » (GPF Bretagne)

Rencontres thématiques

Initiées en 2015, elles ont rapporté **5 060 €** en 2019 (6 830 € en 2018, 6 170 € en 2017, 5 880 € en 2016, 2 040 € en 2015). Ce résultat semble donc se stabiliser.

74 – Subvention.

La subvention « Ville de Paris » a été maintenue par la ville à **1 500 €** malgré nos demandes réitérées d'augmentation (nous recevions par le passé 2 000 €). Nous avons bénéficié d'une subvention de la CNSA de **1 600 €**

75 – Cotisations :

Le montant des cotisations des particuliers est de **2 430 €** (2 970 € en 2018, 3 010 € en 2017, 2 750 € en 2016, 2 840 € en 2015). Les cotisations des personnes morales s'élèvent quant à elles à **14 445 €**, soit une baisse de **9% relative à l'exercice 2018.**

- 2019 : 14 445 €
- 2018 : 15 925 €
- 2017 : 15 965 €
- 2016 : 15 200 €
- 2015 : 14 450 €
- 2014 : 14 260 €

76 – Produits financiers : en 2019, le livret a rapporté 293,69 €

Ces produits sont toujours en baisse constante :

- 2019 : 294 €
- 2018 : 434 €
- 2017 : 625 €
- 2016 : 1 086 €
- 2015 : 1 295 €.
- 2014 : 1 902 €
- 2013 : 2 478 €.

Les explications des années précédentes restent identiques : cette baisse est due à la fois des taux faibles.

77 – Dons et autres produits exceptionnels

Le GPF comptabilise 16 142 € de dons

- 6 962 € de dons de particuliers
- 9 180 € de dons de personnes morales.

Les principaux donateurs sont pour les personnes morales : SEREIGNOR CONSEIL pour 8 000€

78 – Reprise de Provision

Les résultats de la journée UNESCO et les dons permettent cette année de ne pas recourir aux fonds dédiés pour équilibrer les comptes.

Au 31/12/2019 le solde des fonds dédiés est de 30 462,73€

II. Charges

A l'exception du compte 62 « autres services extérieurs » dont nous allons parler ci-dessous, globalement, comme les années précédentes, les charges sont conformes au budget prévisionnel.

Si l'on observe chacun des comptes un par un :

60 – Achats : Dépenses inférieures au budget prévisionnel de **500€**.

Prévisionnel	Réalisé	Economies ou Surcoût
4500 €	3 977 €	Economie de : 523€

61 – Services Extérieurs : Les dépenses sont inférieures au budget prévisionnel de **1 000€**.

Prévisionnel	Réalisé	Economies ou Surcoût
26 730 €	25 697 €	Economie de : 1 033€

62 – Autres Services Extérieurs : ici, on observe une différence entre le budget prévisionnel (4 270 €) et les dépenses réelles (12 687 €)

Prévisionnel	Réalisé	Economies ou Surcoût
4 270 €	12 687 €	Surcoût : - 8 417 €

Un poste est à l'origine de cette variation :

- « voyages et déplacements » région (**7 424 €**). Il s'agit des dépenses occasionnées par les formations organisées par les antennes, qui ne sont pas budgétées et qui sont compensées par les « *produits de formation région* » **10 977€** que nous avons présentés ci-dessus

64 – Frais de Personnel : n'appellent pas de commentaire particulier.

67 – Charges Exceptionnelles : n'appellent pas de commentaire particulier.

68 – Dotation aux amortissements et aux provisions : n'appellent pas de commentaire particulier.

En conclusion, nous présentons une année de fonctionnement classique de notre comptabilité qui intègre en plus de la journée de l'UNESCO la gestion :

- des formations région,
- des journées thématiques
- de l'achat/revente de livres,

Le résultat du GPF reste toujours dépendant de la réussite de la journée de l'UNESCO. Désormais nous avons réussi à trouver une ressource stable via l'organisation des « rencontres-thématiques ».

L'apport de dons de particuliers et de personnes morales nous permet d'équilibrer l'année sans toucher aux provisions.

Notons le résultat 2019 excédentaire de l'association de **5 700,66 €**. En 2018 il était déficitaire de 1 742,27€

Enfin, il faut se souvenir que la comptabilité est en partie réalisée par une bénévole, Madame Mizès qu'il faut remercier ici, ainsi que l'aide apportée par le chef comptable du siège du CESAP pour la réalisation des bilans et comptes d'exploitation.

Avant d'étudier le Bilan, nous proposons à l'Assemblée générale du GPF d'affecter le résultat :

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire du GPF au titre de l'activité des régions de **3 552,48 €** selon trois affectations précises :

- 1) Le résultat excédentaire du GPF Midi-Pyrénées de l'exercice 2019 (**+ 1627,64 €**) en augmentation du compte *102 100* (fonds associatif sans droit de reprise – GPF-Midi-Pyrénées)
- 2) 2) Le résultat excédentaire du GPF Poitou-Charente (**+1 017,84 €**) au compte *102 200* (fonds associatif sans droit de reprise –Poitou-Charente)
- 3) Le résultat excédentaire du GPF Bretagne (**+907€**) au compte *102 400* (fonds associatif sans droit de reprise – GPF Bretagne).

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire du siège de **5 700,66 € en réserve compte 106 000**.

B) BILAN²

Le bilan est équilibré : le total du passif (c'est-à-dire l'ensemble des ressources et dettes du GPF) est équivalent à l'actif net (c'est-à-dire l'ensemble de ce que nous possédons).

Le total du bilan est en hausse **+ 10 509 €**. Le résultat excédentaire du siège et des régions apparaît ici clairement.

2019	136 668 €
2018	126 158 €
2017	128 621 €
2016	140 048 €
2015	148 940 €
2014	144 544 €

III. Passif³

Capitaux propres du siège du GPF. Ils s'élèvent à 109 347 € (103 646 € en 2018, 105 388 € en 2017, 118 741 € en 2016, 125 146 € en 2015, 127 342 € en 2014 et 133 878 € en 2013). Les capitaux propres du siège du GPF augmentent cette année. Nous resterons attentifs à évaluer si cette situation est conjoncturelle ou structurelle

Cette année 2019, nous n'avons pas mobilisé les fonds dédiés qui désormais s'élèvent à 30 463 €.

Capitaux propres des régions. Ceux-ci s'élèvent désormais à 12 163 € (10 956 en 2018, 10 668,13 € en 2017, 10 122,96 € en 2016, 9 565,51 € en 2015, 5 010 € en 2014). Ils concernent trois régions :

- Sud-Ouest (5 148 € résultats cumulés depuis 2013)
- Midi-Pyrénées (4 265 € résultats cumulés depuis 2014)
- Poitou-Charentes (3 012 € résultat cumulé depuis 2015)
- Bretagne – 262 €. Nous aurons à examiner l'affectation des 907€ liés à la vente des livrets « Vers une scolarisation pour les enfants polyhandicapés ». Ils sont comptabilisés dans le compte 70 Vente de livres et de brochures.

Les dettes sont cette année en augmentation de 1 255,78 €. Il s'agit de factures en attente, des provisions congés payés et autres organismes sociaux et aussi et aussi de la provision « réévaluation loyer » qui n'est pas appelée par le propriétaire.

² Le **bilan** est la « photographie » du patrimoine d'une structure. Ce bilan permet de réaliser une évaluation du GPF, de savoir, entre autre si l'association est solvable.

³ Le **passif du bilan**: Il se compose des capitaux propres, des provisions pour risques et charges et des dettes.

IV. Actif⁴

On commente la colonne « **net** » de l'exercice **2019**.

Immobilisations :

- Les 880 € correspondent au dépôt de garantie de loyer.

Avance et acomptes versés : Sans objet

Autres créances. : 167,72€ montant non significatif.

Trésorerie : L'essentiel de la trésorerie est placé sur un compte livret en hausse par rapport à l'an passé (134 674 € en 2019 contre 125 279 en 2018). Les taux d'intérêts sont bas, mais compte tenu de la somme placée, nous aurions du mal à trouver un meilleur placement immédiatement disponible.

La trésorerie est en hausse de 9 396, 20 €, situation à mettre en rapport avec la hausse des capitaux propres.

Les charges constatées d'avances : sans objet.

Conclusion :

L'exercice 2019 a bénéficié d'une activité soutenue par la journée UNESCO et l'activité des régions. Ces résultats positifs associés à des dons permettent à l'association d'équilibrer ses comptes sans recourir aux fonds dédiés.

Néanmoins nous devons rester vigilants devant la fragilité de l'origine des ressources. Les finances du GPF restent tributaires de la journée de l'UNESCO, des journées thématiques, de l'activité des régions et des dons.

Le trésorier propose à l'association de conduire une réflexion relative à obtenir un budget de fonctionnement pérenne.

Rapport financier présenté au Conseil d'Administration du 15 juin 2020

Pascal ASPE
Trésorier du GPF

⁴ **L'actif du bilan** représente l'ensemble du patrimoine d'une entité. Il s'agit de ce que nous possédons et se compose : de *l'actif immobilisé*, les biens durables dont une structure est propriétaire et qui sont nécessaires à l'exercice de son activité (nos « immobilisations ») et *l'actif circulant* qui regroupe les éléments du patrimoine qui ne restent pas durablement ou qui sont transformés (nos « créances, la trésorerie »).

COMPTE DE RESULTAT 31.12.2019

CHARGES				PRODUITS			
	EXERCICE 2019	BUDGET 2019	EXERCICE 2018		EXERCICE 2019	BUDGET 2019	EXERCICE 2018
60 - ACHATS	3 976,50	4 500,00	3 325,96	70 - PRODUITS D'ACTIVITE	57 284,40	36 800,00	33 995,75
Travaux d'imprimerie	2 848,38		1 773,25	Formations (Journée UNESCO)	37 834,00		18 480,45
Electricité	234,88		311,29	Formations (régions)	10 977,00		6 702,00
Fournitures administratives	787,42		1 166,11	Ventes livres, brochures	3 413,40		1 983,30
Fournitures entretien & petits matériels	105,82		75,31	Ventes films			
				Journées Thématiques	5 060,00		6 830,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	25 697,42	26 730,00	25 890,09				
Locations de salle	8 690,00		9 411,00	74 - SUBVENTIONS	3 100,00	4 000,00	1 500,00
Location bureau et ch. locatives	10 560,00		10 579,00	Ville de Paris	1 500,00		1 500,00
Location photocopieur	1 959,24		1 929,56	CNSA	1 600,00		0,00
Colloques et Séminaires	3 703,64		3 413,90				
Assurances	64,66		64,66	75 - COTISATIONS ET AUTRES PRODUITS	16 875,00	18 000,00	18 895,00
Abonnements, cotisations	380,00		190,00	Particuliers	2 430,00		2 970,00
Sous-traitance informatique	289,88		301,97	Personnes morales	14 445,00		15 925,00
Entretien & maintenance				Droits d'auteurs			
Divers	50,00						
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 687,18	4 270,00	11 173,97	76 - PRODUITS FINANCIERS	293,69	800,00	439,93
Honoraires			0,00	Intérêts s/ cpte Livret	293,69		439,93
Publications			1 195,21	Produit net s/ cession de sicav			
Voyages et déplacements (siège)	910,92		661,70				
Voyages et déplacements (régions)	7 424,52		5 207,09	77 - DONS ET AUTRES PRODUITS EXCEPT.	16 142,00	3 350,00	25 258,00
Frais réception	68,75		126,05	Dons de particuliers	6 962,00		5 458,00
Affranchissements et Téléphone	3 732,89		3 569,64	Dons de personnes morales	9 180,00		19 800,00
Impôts locaux	323,00		316,00	Produit net s/ cession d'immobilisations			
Frais bancaires	227,10		98,28				
64- FRAIS DE PERSONNEL	41 891,85	42 300,00	39 915,02	78 - REPRISE DE PROVISIONS	0,00	14 850,00	0,00
Salaires et traitements	31 617,86		28 531,35	Fonds dédié (financement loyer)			
Charges sociales	10 273,99		11 383,67	Fonds dédié (financement surcoût salaire)			
				Fonds dédié (financement site internet)			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00		31,00				
Dons/Pénalité			31,00				
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	189,00	0,00	0,00				
Dotations aux amortissements	189,00		0,00				
Engagement à réaliser	0,00		0,00				
	84 441,95	77 800,00	80 336,04		93 695,09	77 800,00	80 088,68
Résultat : (+) excédent / (-) déficit	9 253,14	0,00	-247,36				
<i>dont résultat Siège</i>	<i>5 700,66</i>	<i>0,00</i>	<i>-1 742,27</i>				
<i>dont résultat GPF Sud-Ouest</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>132,00</i>				

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	EXERCICE 31/12/2019			EXERCICE 31/12/2018	VARIATION
	Brut	Amort. et Dépréciation	Net		
IMMOBILISATIONS	5 225,03	3 400,03	1 825,00	880,00	945,00
- Matériel informatique	4 345,03	3 400,03	945,00	0,00	945,00
- Dépôt et cautionnement	880,00		880,00	880,00	0,00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES			0,00	0,00	0,00
AUTRES CREANCES	167,72		167,72	0,00	167,72
	167,72				
TRESORERIE	134 674,88	0,00	134 674,88	125 278,68	9 396,20
CIC-LIVRET	108 279,49		108 279,49	98 545,80	9 733,69
CIC-Cpte Courant	2 446,01		2 446,01	1 985,04	460,97
BQUE POSTALE-Cpte Courant	23 765,80		23 765,80	24 739,36	-973,56
CAISSE	183,58		183,58	8,48	175,10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			0,00	0,00	0,00
TOTAL	140 067,63	3 400,03	136 667,60	126 158,68	10 508,92

PASSIF	EXERCICE 31/12/2019	EXERCICE 31/12/2018	VARIATION
CAPITAUX PROPRES SIEGE	109 347,19	103 646,53	5 700,66
Fonds associatifs Siège	73 183,80	73 183,80	0,00
Résultat Siège	5 700,66	0,00	5 700,66
Fonds dédiés	30 462,73	30 462,73	0,00
CAPITAUX PROPRES REGIONS	15 715,52	12 163,04	3 552,48
Fonds associatifs GPF Régions	12 163,04	10 668,13	1 494,91
Résultat GPF Sud-Ouest		132,00	0,00
Résultat GPF Midi-Pyrénées	1 627,64	1 624,67	2,97
Résultat GPF Poitou-Charentes	1 017,84	0,00	0,00
Résultat GPF Bretagne	907,00	-261,76	
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	0,00	0,00	0,00
DETTES	11 604,89	10 349,11	1 255,78
Fournisseurs	3 277,04	3 277,04	0,00
Salaires à payer	0,00	0,00	0,00
Congés payés	4 040,38	2 829,80	1 210,58
Organismes sociaux	4 261,15	4 242,27	18,88
Créditeurs divers	26,32	0,00	26,32
TOTAL	136 667,60	126 158,68	10 508,92

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL 2020

CHARGES			PRODUITS		
	EUROS			EUROS	
60 - ACHATS		4 600,00	70 - PRODUITS D'ACTIVITE		38 800,00
Electricité	300,00		Formation	32 000,00	
Fournitures administratives	2 200,00		Rencontres thématiques	5 000,00	
Photocopies	2 100,00		Livres, brochures	200,00	
			Films		
61 - SERVICES EXTERIEURS		26 230,00	Autres (actes)	1 600,00	
Locations de salle	9 000,00		74 - SUBVENTIONS		1 500,00
Location bureau et charges locatives	11 300,00		Ville de Paris	1 500,00	
Location copieur	2 400,00		75 - COTISATIONS		16 000,00
Colloques et Séminaires	3 000,00		Particuliers	2 500,00	
Assurances	80,00		Personnes morales	13 400,00	
Abonnements, cotisations	300,00		Droits d'auteurs	100,00	
Sous-traitance informatique	150,00		76 - PRODUITS FINANCIERS		0,00
Entretien et maintenance			Intérêts sur livret	0,00	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		4 870,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 000,00
Voyages et déplacements	670,00		Don des particuliers	6 000,00	
Frais réception	300,00		Don personnes morales		
Affranchissements et Téléphone	3 400,00		78 - REPRISE FONDS DEDIES		17 690,00
Frais bancaires	150,00		Fonds dédiés n°1 (loyer)	11 530,00	
Taxe d'habitation	350,00		Fonds dédiés n°2 (salaire)	6 160,00	
64 - FRAIS DE PERSONNEL		44 000,00	TOTAL EUROS		79 990,00
Salaires	28 600,00				
Charges sociales	11 500,00				
68 - DOT. AUX AMORTISSEMENTS	290,00	290,00			
TOTAL EUROS		79 990,00			

COTISATIONS 2021

Afin d'anticiper l'évolution financière du GPF et en particulier à la diminution de ses fonds propres ainsi que dans une logique de développement et de son renforcement au niveau national et régional, des échanges ont eu lieu en Conseil d'Administration et en Bureau au sujet du montant des cotisations.

Ainsi, le principe de baisse de la cotisation des personnes physiques (de 45 € à 30 €) a été adopté, notamment afin d'attirer de nouveaux parents au sein de notre association. Rappel : la cotisation leur permet d'assister gratuitement au colloque Unesco et d'avoir un tarif préférentiel pour les rencontres-thématiques.

Le débat concernant les personnes morales a abouti à la décision suivante :

- Mise en place d'une cotisation de 130 € pour les associations gestionnaires d'un seul établissement et les associations de parents ne gérant pas d'établissements
- Mise en place d'une cotisation de 300 € pour les associations gestionnaires de plus d'un établissement

Compte-tenu du nombre actuel d'adhérents, la mise en place de ces nouvelles cotisations pourrait engendrer une recette équivalente au tiers du budget prévisionnel.

Une communication envers les adhérents sera élaborée pour expliquer cette décision.

Ces propositions ont été adoptés en Conseil d'Administration le 10 septembre dernier et sont soumis à approbation de l'Assemblée Générale.

PROJET ASSOCIATIF

Jean-Yves Quillien, Vice-Président Délégué, présente le projet associatif 2020-2025 élaboré par un groupe de travail, sous l'égide du Conseil d'Administration. Ce dernier l'a adopté lors de sa séance du 24 octobre 2019. Il a été adressé à tous les membres pour approbation par l'Assemblée Générale.

Une discussion a lieu avec les membres présents :

Il est convenu de revoir, page 26, le paragraphe « promouvoir dans le cadre de la politique de Réponse Accompagnée pour Tous la création de formules spécifiques répondant aux besoins et attentes des personnes polyhandicapées et de leur familles » : il est demandé d'introduire « la création de places en établissements » et l'importance du choix des familles.

Ce paragraphe fera l'objet d'une réécriture.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les nouveaux statuts adoptés ce jour en Assemblée Générale Extraordinaire entraînent la mise en place de 4 collègues et un renouvellement du Conseil d'Administration.

Tous les administrateurs, à l'exception du Pr Thierry Billette de Villemeur, ont renouvelé leur candidature. Pour rappel, Madame Rongières (collège parent) est membre de droit, son siège n'est donc plus soumis au vote.

Par ailleurs, trois nouvelles candidatures ont été reçues :

- Monsieur Dominique DECRESSAC (pour le collège « représentants d'associations », Directeur Général APRES 47 (ayant deux établissements pour enfants polyhandicapés)
- Madame Elisabeth CELESTIN (pour le collège « parents ») : maman de 4 enfants, dont une jeune fille âgée de 21 ans, atteinte d'un polyhandicap. Elle s'est investie au sein de l'Association Française du Syndrome de Rett pendant près de 11 ans, dont 7 en tant que Présidente et a contribué à la création du centre de référence "polyhandicap et syndrome de Rett" avec le Pr Nadia Bahi Buisson, neuropédiatre à l'hôpital Necker-Enfants malades. En septembre 2019, elle a rejoint la filière de santé maladies rares OSCAR, en tant que chef de projets en appui au Pr Agnès Linglart, qui en est l'animatrice médicale
- Monsieur Jean-Luc MOREY (pour le collège coordinateurs régionaux), délégué régional GPF pour la région PACA, directeur de l'EEAP Decanis Devoisins à Marseille (ARAIMC).

Pour information, il reste un siège à pourvoir dans le collège « personnes expertes », demande sera faite au Dr Marie HULLY, neuropédiatre Hôpital Necker-Enfants Malades, pilote la plateforme télémédecine polyhandicap en Ile de France

Le quorum est atteint (66 membres présents ou représentés)

PREMIERE RESOLUTION : Après avoir entendu le rapport d'activité présenté par la Secrétaire Générale, l'assemblée délibère et donne quitus au Conseil d'Administration pour son action. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Après avoir entendu le rapport financier ainsi que le budget du prochain exercice, l'assemblée délibère et approuve les comptes et donne quitus au Trésorier pour sa gestion. Le résultat 2019 excédentaire de 9 253,14 € sera inscrit comme suit :

1. Le résultat excédentaire du Siège de l'exercice 2019 (+ 5 700,66 €) en réserve du compte 106 000
2. Le résultat excédentaire du GPF Midi-Pyrénées 2019 (+ 1 627,64 €) en augmentation du compte 102 200 (fonds associatif sans droit de reprise – GPF Midi Pyrénées)
3. Le résultat déficitaire du GPF Poitou-Charentes 2019 (+ 1 017,74 €) au compte 102 200 (fonds associatif sans droit de reprise – GPF Poitou-Charentes)
4. Le résultat déficitaire du GPF Bretagne 2019 (+ 907 €) au compte 102 400 (fonds associatif sans droit de reprise – GPF Bretagne).

TROISIEME RESOLUTION : Le Conseil d'Administration propose, pour l'exercice 2021, que le montant des adhésions soit fixé comme suit :

- 300 € pour les associations gestionnaires de plusieurs établissements
- 130 € pour les associations gestionnaires d'un seul établissement
- 30 € pour les personnes physiques

Cette résolution est soumise au vote à main levée : 66 votants

- Vote de la cotisation à 300 € pour les associations gestionnaires de plusieurs établissements :
 - Pour : 65
 - Contre : 0
 - Abstention : 1
- Vote de la cotisation à 130 € pour les associations gestionnaires d'un seul établissement :
 - Pour : 66
 - Contre : 0
 - Abstention : 0
- Vote de la cotisation à 30 € pour les personnes physiques
 - Pour : 65
 - Contre : 0
 - Abstention : 1

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale

QUATRIEME RESOLUTION :

Le projet associatif 2020-2025 est adopté à l'unanimité sous réserve de réécriture de la page 26

CINQUIEME RESOLUTION : renouvellement du Conseil d'Administration

Nombre d'inscrits : 160

Nombre de votants : 66 (le quorum est atteint)

Il est procédé à l'élection du collège « parents » :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - Elisabeth CELESTIN | nombre de voix : 66 |
| - Manuel COL | nombre de voix : 66 |
| - Cédric GICQUEL | nombre de voix : 66 |
| - Abderrazek KHELFIAT | nombre de voix : 66 |
| - Jean Yves QUILLIEN | nombre de voix : 66 |
| - Galina RYBKINE | nombre de voix : 66 |
| - Monique RONGIERES (membre de droit) | |
| - André SCHILTE | nombre de voix : 66 |
| - Marie-Christine TEZENAS | nombre de voix : 66 |

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Il est procédé à l'élection du collège « représentants d'association » :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| - Pierre BETREMIEUX (APAJH) | nombre de voix : 64 |
| - Anne Marie BOUTIN (Cesap) | nombre de voix : 65 |
| - Dominique DECRESSAC (APRES 47) | nombre de voix : 5 |
| - Sébastien LEGOFF (Les Tout-Petits) | nombre de voix : 65 |
| - Claude MEUNIER (ASEI) | nombre de voix : 61 |
| - Jean Claude RIOU (CRM/NDJ) | nombre de voix : 65 |

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

Ce collège comptant 5 sièges, Monsieur DECRESSAC n'est pas élu

Il est procédé à l'élection du collège « coordinateurs régionaux » :

- | | |
|----------------------------------|---------------------|
| - Michel Belot (Sud-Ouest) | nombre de voix : 66 |
| - Catherine Derouette (Bretagne) | nombre de voix : 66 |
| - Estelle Goudon (Ile de France) | nombre de voix : 66 |
| - Jean-Luc Morey (PACA) | nombre de voix : 66 |
| - Bruno Pollez (Nord) | nombre de voix : 66 |

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Il est procédé au tirage au sort des deux premiers tiers des administrateurs (cf article 8 des statuts du 1^{er} octobre 2020)

Premier tiers : rééligible en 2022

- Pascal ASPE
- Catherine DEROUETTE
- Abderrazek KHELFI
- Claude MEUNIER
- Jean-Luc MOREY
- Bruno POLLEZ
- Galina RYBKINE
- Marie-Christine TEZENAS DU MONTCEL

Deuxième tiers : rééligible en 2024

- Michel BELOT
- Pierre BETREMIEUX
- Elisabeth CELESTIN
- Manuel COL
- Gérard COURTOIS
- Estelle GOUDON
- Nathalie KURZAWA
- Gérard PONSOT

Le troisième tiers, rééligible en 2026, est donc ainsi composé :

- Anne-Marie BOUTIN
- Cédric GICQUEL
- Sébastien LEGOFF
- Jean-Yves QUILLIEN
- Jean-Claude RIOU
- André SCHILTE

SIXIEME RESOLUTION : L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du P.V. de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Kit pédagogique : dans le cadre du volet polyhandicap, le ministère a chargé la DGCS d'établir un kit pédagogique, avec un volet spécifique sur le polyhandicap, à l'attention des formateurs aux métiers du médico-social. Un organisme extérieur a été mandaté par la DGCS pour rédiger ce kit. Plusieurs administrateurs participant à ces travaux ont repéré, à la lecture des premiers documents élaborés, de nombreuses erreurs.

Après discussion, Marie-Christine Tézenas enverra, dès demain, une lettre à l'attention de Sophie Cluzel pour l'alerter.

Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées : le GPF est en lien constant avec Sophie Cluzel, depuis le début de la crise sanitaire, notamment via des visioconférences, pour lesquels le GPF a été invité, pour recueillir les avis, les questions de l'ensemble des associations dans le champ du handicap. Pendant les premières semaines de crise, il était beaucoup question de la gestion des personnels (ce qui était légitime) mais il était peu fait cas de la réalité (des besoins et des urgences) vécue par les personnes en situation de handicap, leur famille et dans les établissements, notamment avec un vrai manque de consignes adaptées à l'attention des personnes en situation de handicap en général et particulièrement pour les personnes polyhandicapées.

Il y a eu des approches sur le champ médical en particulier, auquel le GPF a été associé. Cependant, le déploiement de cette intention sur le territoire national a été peu important ; c'est un constat assez décevant des politiques publiques par rapport au polyhandicap. Vrai décalage entre les préoccupations du Secrétariat d'Etat et ceux de notre secteur. Cependant, le travail n'est pas terminé et notamment avec la création d'un fichier de médecins spécialisés dans le polyhandicap. Certains médecins, forts intéressés, ont répondu présent pour faire partie de ce fichier, il faudrait le développer pour créer un réseau.

Volet polyhandicap : il va se terminer en 2021. Il faut être vigilant notamment au regard de l'enveloppe dédiée pour mieux doter les établissements pour personnes polyhandicapées qui étaient sous-dotés ; il faut continuer le dialogue avec les ARS, sachant qu'elles gèrent cette enveloppe comme elles le souhaitent.

Belgique : concernant les départs d'adultes handicapés en Belgique, une enveloppe de 90 millions d'euros a été déployée sur trois ans pour créer des solutions alternatives sur trois régions : Ile de France, Hauts de France et Grand Est. Le groupe de travail a été suspendu en Décembre dernier. C'est Madame Marianne Cornu-Pauchet qui l'a repris. Marie-Christine Tézenas lui a écrit pour demander que le GPF retrouve sa place au sein de ce groupe.

FFAIMC : Monsieur Lavallade informe l'Assemblée que la FFAIMC va changer de nom et s'appellera désormais : Paralyse Cérébrale France. Il se réjouit de participer à cette Assemblée Générale et espère que les liens vont se resserrer avec le GPF.

REGION PACA (Jean-Luc MOREY) :

Le Groupe Polyhandicap France Région PACA participe à des activités portées par des établissements sans, pour l'instant, d'activité en son nom propre. Ce n'est pas une volonté mais un réalisme de situation, lié à la difficulté de faire vivre une association sur notre région.

Les activités communes aux Etablissements pour enfants sont portées par l'URIOPSS et il nous semble important d'en faire état dans ce compte rendu. Ceci étant, il y a une réelle collaboration entre les directions des établissements et depuis peu entre des salariés des établissements marseillais.

Les directions des établissements de la région (24 EEAP) travaillent activement sur les points suivants :

- **La question de l'évolution des modalités d'accueil** (*Internat, Accueil temporaire, accueil séquentiel, accueil partiel, gestion des files actives, dispositif et plateforme de services, séjour de répit etc.*)
 - ❖ Etat des lieux des pratiques existantes et des projets en cours en lien avec la transformation de l'offre
 - ❖ Quelle projection à 5 ou 10 ans ? Quelles directions prendre ?
 - ❖ Dans quelle mesure l'inclusion et le processus d'aller vers est-il applicable au polyhandicap ?
 - ❖ Comment faciliter cette inclusion ? Quels outils ? Quels partenariats ? Quelles ressources dans le milieu ordinaire ?
 - ❖ Quel travail collectif envisager ? Quelles coopérations ?
 - ❖ A quelles conditions ces projets de transformation ont-ils du sens pour la qualité des accompagnements ?
 - ❖ La question des agréments d'âge ?
 - ❖ Objectiver le manque de places adulte ?
 - ❖ Quels besoins et attentes des familles ?
 - ❖ Focus sur l'aide aux aidants et les séjours de répit

- **La prévention des ruptures de parcours**
 - ❖ Focus sur l'accès aux soins et à la santé, la continuité du parcours de soins (hospitalisation, SSR, EEAP)
 - ❖ Focus sur « Zéro sans solution » : rôle des PCPE, âges charnières (notamment ado/adultes), la question des situations complexes etc.

- **Pratiques de mutualisation en lien avec les bonnes pratiques**
 - ❖ Adaptation des compétences des professionnels en lien avec l'évolution des publics accompagnés
 - ❖ Accompagnement au changement des équipes : sensibilisation, formation, posture
 - ❖ Echanges sur les sujets de formations et les organismes de formation/intervenants
 - ❖ Echanges et partages de compétences (notamment en lien avec la question des professionnels de santé – pénurie importante) : pôle de spécialistes ?
 - ❖ Veille HAS en lien avec les pratiques/protocoles de soins

- **La question de la scolarisation**
 - ❖ Etat des lieux des pratiques existantes et des projets en cours
 - ❖ Question des apprentissages au sens large : outils de communication et d'expression, techniques éducatives et rééducatives
 - ❖ Question du développement ou tout au moins du maintien des acquis à l'âge adulte

- **La question des orientations**
 - ❖ Notification MDPH et traitement/évaluation des dossiers
 - ❖ Travail sur l'orientation en structure adulte ou sur le retour à domicile
 - ❖ Orientation par défaut

- **Evolution des publics**
 - ❖ Quelles évolutions (public démuni, âges et troubles variés) ?
 - ❖ Quelle adaptation de la prise en charge à ces évolutions ?
 - ❖ La question des amendements Creton
 - ❖ La question des transports

- **Autres :**
 - ❖ Accompagnement (groupe de parole etc.) et investissement des familles au sein de l'établissement
 - ❖ Réforme de la tarification SERAFIN PH
 - ❖ Citoyenneté et participation des personnes
Les établissements accueillant des adultes n'ont pas rejoint notre groupe, ce sera un investissement dans un second temps.

- **L'Unité d'Enseignement Externalisée Polyhandicap (U.E.E.)**

Concernant les établissements marseillais (6 EEAP), une UEE Polyhandicap a ouvert à la rentrée 2019. Ce projet a concerné sur l'année 2019/2020 22 enfants de 6 à 12 ans sur Marseille, accueillis et accompagnés par 3 associations différentes et répartis sur 6 sites : EEAP les Calanques (ARI), EEAP Côte Bleue (ARI), EEAP Envol et Garrigue (ARI), EEAP Decanis de Voisins (ARAIMC), EEAP les Tamaris (UNAPEI ALPES PROVENCE), et la section polyhandicap de l'IME les Figuiers (UNAPEI ALPES PROVENCE). Plusieurs sous-groupes ont été constitués, en fonction des projets personnalisés de scolarisation (PPS) de ces enfants (4 groupes composés de 4 à 6 enfants chacun). Au vu des PPS et des Projets Individualisés d'Accompagnement des enfants, tenant compte notamment de leur fatigabilité, les enfants fréquentent l'unité d'enseignement à temps partiel : une durée de scolarisation moyenne de deux demi-journées par semaine par enfant a été jugée pertinente. Chaque enfant a un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Chaque enfant a un Projet Individualisé d'Accompagnement élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de l'EEAP en concertation avec la famille, dans lequel est intégré un Projet Pédagogique Individualisé, élaboré par l'enseignant de l'unité d'enseignement à partir de son PPS et des évaluations menées par cet enseignant. L'enseignante dispose d'un temps plein (24 heures par semaine auxquelles se rajoutent 3 heures de coordination hebdomadaire). Elle pilote la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle est accompagnée pour toutes les séquences pédagogiques par des professionnels des EEAP (éducateur spécialisé ou aide médico-psychologique). Les EEAP mettant également à disposition autant que de besoin un professionnel de rééducation (orthophoniste, ergothérapeute, psychologue...) de manière à

concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'unité d'enseignement. L'enseignante est également coordonnateur pédagogique. Une demi-journée hebdomadaire est consacrée à la coordination et à la régulation des activités et des projets. Une fonction de coordonnatrice a également été mise en place (professionnel EEAP) sur le volet médico-social, pour faire le lien entre l'école et les EEAP.

- **Enfin, et après deux saisons de fonctionnement, Les Grandes Tables de l'EEAP Decanis ont réuni chaque premier vendredi du mois et ce jusqu'au confinement 30 à 40 personnes. Cette rencontre s'effectue sous les auspices du GPF.**

-
Post Scriptum : l'AG ayant lieu début octobre 2020, il faut noter une participation importante des établissements aux deux réunions en visioconférences qui ont eu lieu sous l'organisation de l'URIOPSS en avril et mai 2020 dans le cadre du confinement et de la sortie de celui-ci. Nous avons besoin de coordonner et de penser ensemble nos précautions et nos actions.

REGION AQUITAINE (Michel BELOT) :

- Proposition d'un nouveau fonctionnement pour le réseau « GPF Sud-Ouest » créé en 1999, qui devient le réseau GPF en Aquitaine, qui couvre le territoire administratif de la région « Nouvelle Aquitaine ».
Création de trois pôles géographiques : Bordeaux (Gironde), Périgueux (Dordogne, Est Aquitain) et Pau (Pyrénées atlantiques et Landes), autour d'un groupe de travail par pôle.
- Réunion de mise en place du nouveau fonctionnement : « L'organisation du réseau GPF en Aquitaine » le mardi 16 avril 2019 à la Maison d'Accueil Spécialisée AGIMC « Les Jonquilles » à TRESSES (33), avec le soutien de M. Julien BERNET, directeur général de L'AGIMC, Vanessa VINSONNEAU, directrice d'établissement AGIMC, Cécille PILLOT, directrice MAS EAP d'Atur (24), Mme LEBELS LACROUST, famille, association Polyhandicap 33 ; M SALETTE, Directeur général (JES, IME, SESSAD APF) de Pessac, M. Christian GALTIER, directeur général de la fondation John Bost (24), Mme Marie-Jo MUSSI, directrice, MAS ADAPEI 64, M. Alexandre CUVELLIER, directeur du Centre APAJH 33 Aliénor et la direction générale de l'APAJH, Michel BELOT Coordinateur national des réseaux GPF.
- Plusieurs rencontres ont ensuite été organisées par les participants. Réunions à Bordeaux et Atur pour préparer le colloque « La sensorialité », prévu en mars 2020 à l'IRTS de Talence (33) et reportée pour cause d'épidémie COVID en mars 2121.

REGION OCCITANIE (Michel BELOT) :

- + **Participation du réseau GPF à l'élaboration du rapport Polyhandicap en Occitanie (ARS et CREAI) paru en mai 2019**
- + **Les journées de préparation du colloque du réseau GPF en Occitanie 2019** ayant pour thème « Les activités des personnes gravement handicapées » :
 - Le vendredi 05 octobre 2018 à la Maison d'Accueil Spécialisée « Marie Louise » à Gratentour (31)

- Le vendredi 25 janvier 2019 à la Maison d'Accueil Spécialisée « Faustine » AGAPEI à Fontenille (31)

✚ **Journée annuelle du réseau GPF en Occitanie, « LES ACTIVITES des personnes gravement handicapées » Le vendredi 05 avril 2019** Université Paul Sabatier, Toulouse III Amphi « Shannon ». Les actes de cette journée sont disponibles sur le site GPF.

Programme :

Introduction Michel BELOT, coordinateur des réseaux GPF

Les activités de la vie quotidienne

L'intérêt des activités de la vie journalière par **Philip VAMMAECKELBERG**, orthopédagogue, formateur certifié en stimulation basale, Gand (Belgique)

Les activités au quotidien Mme CASTELLI (parent) et Mme Fontan (Auch)

Les activités du soir Morgane LEMOINE, MAS de Nègrepelisse. **Faire des choix, participer à la vie quotidienne.** Vanessa Rabaud, MAS de Cagnac Les Mines

Présentations de différentes activités

L'inclusion par La musique : EEAP APAJH 46 Lot Cahors IME SASI de Cahors. Film Fanny GIRARD, AMP

Témoignage de Mme Fines, famille : les activités en dehors des établissements : La participation au Club Alpin

Thérapie Assistée par l'Animal, Sophie JALADE Ergothérapeute, Intervenante AFTAA MAS Faustine AGAPEI

Dansons pour partager la joie, Peggy MONIER

La Biodanza La Danse. MAS Jacques BESSE Lavour APAJH 81 Tarn Delphine VANDERHAEGEN, éducatrice spécialisée. Radija TERNANE, intervenante en Biodanza

Jeux de ballon-Tennis MAS Les Capucines APIM 82 Tarn et Garonne. Pierre CARRIE, animateur

L'activité « canoë » Daniel DELAGRANGE, famille. Association APIM

Sortie à vélo adapté MAS Lucie Nouet Saint Sulpice 81 Tarn. Rudy OLLE, AMP

Zoothérapie-Médiation animale ; MAS Georges DELPECH ASEI Toulouse. Manuella OLIVIE, psychologue, Valérie DUBOIS, Pauline DIENIS

L'organisation des activités

Le cadre technique des activités : Alice Mercier AVELEZ (MAS de Leyme)

Le bénévolat : sa place dans les activités. J. GUILLOTREAU, famille

Les prestations transversales Inter MAS (accueil et mise en commun de locaux pour une activité) par les MAS Delpech, MAS Lucie Nouet, MAS Marquiol



ASSOCIATION RESSOURCES POLYHANDICAP (Bruno POLLEZ)

Région : Hauts de France. L'ARP n'est pas une délégation régionale GPF mais est membre GPF.

Tous les deux ans, un colloque est organisé. Il y a quatre ans, le thème portait sur les polycompétences des personnes polyhandicapées ; il y a deux, il portait sur « les urgences et après ? ». Cette année, il portera sur le thème « Étonnez moi Benoit, les intelligences des personnes polyhandicapées » ; il se déroulera à Lille en « mixte » (en présentiel et en visioconférence) le 4 décembre, en partenariat avec le CREA et la région Haut de France.

REGION ILE DE France

Jusqu'à présent, il n'y avait pas de coordonnateur régional dans cette région. Estelle Goudon a accepté d'assurer cette fonction.

La séance se termine à 13 h 20. Jean-Yves Quillien remercie les personnes présentes d'être venues et l'Association Les Tout-Petits d'avoir accueilli le GPF dans ses locaux.